



Litigemenusier suite à la non réception de la commande intégral

Par **ayse ek**, le **07/02/2017** à **11:54**

Bonjour,

Nous sommes actuellement dans une situation conflictuelle avec un artisan menuisier. Un devis a été signé en 2015 pour un montant de 12 000Euros avec un financement CETELEM qui a été versé au professionnel directement 1 an après. Ils nous ont fait signé un document pour pouvoir touché la somme alors que nous n'avions pas reçu toutes les menuiseries. Ils souhaitait débloquer la somme rapidement car nous n'avions pas fini nos travaux et ne pouvions pas fournir les côtes exactes pour les menuiseries restantes.

Entre temps suite à leur mauvaise foi, ils ont été forcé à arrêter de travailler avec leur fabricant suite à leur propres erreurs car il y avait des problèmes sur tous leur chantier, ainsi que le notre. Plusieurs défauts sur les menuiseries que nous avons reçu.

Tous cela a entrainer énormément de retards pour l'avancement de nos travaux et nous sommes arrivé a bout. Mon époux a envoyé un sms au responsable où il s'est permis de mal parlé car cela fait deux ans que nous sommes dans cette situation.

Donc après cela on a convenu avec l'artisan qu'il nous rembourse le trop perçu pour que l'on puisse commander le reste des menuiseries autre part. Ils nous ont envoyé un premier décompte qui était une facture globale ou il était bien indiqué un avoir de 4000 euros environ suite à une erreur de quantité de leur part car eux ils avaient estimé un avoir de 1100Euros en ayant chiffré plus de menuiseries. Donc nous leur avons fait un retour en leur disant que l'avoir était de 4000 avec le bon nombre de menuiseries. Suite à cela ils nous ont renvoyer une nouvelle facture en modifiant les montants des menuiseries pour qu'ils puissent s'aligner sur les 1100 Euros.

Nous avons contredit encore une fois ce montant, car ils ne peuvent pas se permettre de jouer avec des montants et refaire des factures à leur guise.

Nous avons reçu ensuite un chèque de 1100 Euros pour que l'on encaisse et que le dossier soit clôturé pour eux.

Nous avons fait un courrier recommandé pour leur dire que le chèque ne sera pas encaissé tant que la somme restante ne nous sera pas envoyé et que nous sommes dans une situation inacceptable a cause d'eux car le fabricant ne souhaite plus travailler avec eux.

Ils nous ont répondu en disant que si on pousse plus loin la procédure ils porteront plainte contre mon époux pour tentative d'intimidation et extorsion de fonds en remettant sur notre dos leur perte de collaboration avec leur fabricant.

Nous souhaiterions donc savoir s'il est possible de les poursuivre pour ces faits? Car nous avons un mail du fabricant où il est bien indiqué qu'ils ont cessé de travailler avec l'artisan suite à leur déboires et non à cause de notre chantier. Et nous ne pensons pas qu'à cause d'un seul chantier plusieurs chantiers serait mis en cause.

En espérant obtenir une réponse de votre part
Merci